

Menaces de mort parce que son fils a mangé du porc à la cantine ? 0 islam religion de paix et d'amour...

écrit par Christine Tasin | 23 juin 2016



<http://www.rcalaradio.com/article-14853-la-chapelle-basse-mer-il-deboule-a-ecole-en-furie-apres-que-son-fils-ait-mange-du-porc.html#.V2pGt1Io9zk.facebook>

On notera que le quidam a déboulé en trombe au volant de son 4X4 dans la cour de l'école, qu'il conduisait à l'époque sans permis mais que le tribunal n'a pas demandé la suspension de son permis pour 6 mois comme demandé par les parties civiles...

Je suppose que n'importe quel non musulman qui aurait fait le quart de ses actes, qui aurait prononcé la moitié de ses menaces se serait vu enlever et le permis et la voiture...

Au lieu de cela, il écope de 6 mois de prison avec sursis, de seulement 300 euros d'amende et de 1000 euros de dommages et intérêts et de 300 euros pour les frais de justice de chacune des deux victimes... Vous en connaissez beaucoup, vous, des avocats qui travaillent pour 300 euros l'affaire ? Si on compare avec les condamnations dont ont écopé les Corses qui

ont protesté sur facebook contre l'introduction du mot *abricot* en arabe en classe, on peut désespérer de la justice en France.